

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

**DÉLIBÉRATION N°2025-12-15-59**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Marc GASSER donne procuration à Norbert PERRIN.

Absente : Laure BOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative n°3 – Budget de la commune 2025 - M57**

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour le fonctionnement et l'investissement d'un montant équilibré à zéro euro en dépenses et recettes (0 €).

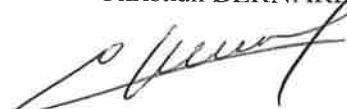
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver la décision modificative n°3 suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES			
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT	
	681	Amortissement Charges fonctionnement	1 355.84 €		2802	Amortissement Document urbanisme	0.06 €
	6218	Autres personnel extérieur	295.00 €		28041411	Amortissement Subv bien mobilier	5.18 €
	6068	Autres matières et fournitures	- 1 650,84 €		2804182	Amortissement Autres org public	1 350.60 €
					13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- 1 355,84 €
	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

VOTE : 8 +1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire  
Christian BERNARD



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 18 DEC. 2025  
Affiché le 18 DEC. 2025

Le Maire  
Norbert PERRIN

